



Comment faire pour accéder à internet sans abonnement ?

Vérfifié le 07 avril 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Il est possible d'accéder à internet sans abonnement et même gratuitement dans plusieurs lieux et bâtiments publics.

Dans un espace public numérique

L'espace public numérique offre la possibilité de se connecter à internet et d'utiliser du matériel informatique.

Il est également possible de participer à des activités encadrées pour apprendre (ou se perfectionner) à utiliser l'informatique et internet (ateliers collectifs par exemple).

Du matériel est mis à votre disposition : ordinateurs, imprimantes, scanners, webcams...

Certains de ces espaces sont généralistes, d'autres sont spécialisés dans certaines activités (vidéo et photo numériques) ou sont dédiés à certains publics (demandeurs d'emploi, seniors...).

La connexion à internet et la participation aux ateliers peuvent être payantes.

Lorsque vous utilisez ces services, vous devez respecter le règlement intérieur de l'espace.

Dans une bibliothèque

De nombreuses bibliothèques publiques proposent une connexion internet gratuite pour tous leurs usagers.

Où s'adresser ?

- [Bibliothèque publique](http://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/public/index.jsp?action=public_formsearch_institution) (http://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/public/index.jsp?action=public_formsearch_institution)

Certaines bibliothèques mettent des ordinateurs à votre disposition. Une connexion en libre service peut également être proposée, vous devez alors amener votre propre matériel (ordinateur, tablette...).

La connexion peut se faire sans fil (par Wifi) ou à l'aide d'un câble (dans ce cas, il peut être demandé de fournir votre propre câble).

Il est parfois nécessaire de se créer un compte (avec un identifiant et un mot de passe) pour se connecter. Il peut également être demandé de respecter une charte d'utilisation.

Dans un lieu public

De nombreuses villes proposent un accès à internet gratuit via un réseau Wifi à partir de divers lieux publics : places, jardins...

Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie](https://lannuaire.service-public.fr/) (https://lannuaire.service-public.fr/)

Vous devez utiliser votre propre matériel.

Un panneau ou tout autre signe indique généralement qu'il est possible de se connecter dans le lieu.

La création d'un compte (avec un identifiant et un mot de passe) est souvent nécessaire pour se connecter. Il peut également être demandé de respecter une charte d'utilisation.